

Nombre de membres**en exercice** : 35**Présents** : 33**Votants** : 35**Séance du 15 juillet 2020**

L'an deux mille vingt et le quinze juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 06 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de Maurice PALLUT

Sont présents: Pierre POUGET, Maurice PALLUT, Christophe RAYNAL, Charles RODDE, Jean-Paul BESSE, Christelle CAYZAC, Jean MAGE, Agnès MATHIEU, Christophe PALLUT, Guy LOUBEYRE, Danièle MANDON, Jean-Maurice EMORINE, Christian FLORET, Jean-Louis MARANDON, Chrystèle SERRE, Yves BAFOIL, François BOISSET, Annie DUMONT, Jean-Luc FERRARI, Elodie JUILLARD, Gilles LEYENDECKER, Pascal PAGES, Bernard PELISSIER, Jean-Pierre RISPAL, Karine RODDE-DESPRATS, Sophie RONGIER, Alexandre FAVORY, Blandine VAN-DYCK, Jean-Paul MALBEC, Gilbert MOMMALIER, Eric DOLLE, Louis TOTY, Valérie CABECAS

Représentés: Laurence BOUE par Annie DUMONT, Bernadette STOCK par Jean-Pierre RISPAL

Excuses:

Absents: Claude VIDAL, Pierre MARONNE, Bruno BEAUFORT, Sophie VIDAL, David MARCOMBES, Sarah CHABRIER, Sébastien VEYSSIERE, Laurent JONCOUX

Secrétaire de séance: Alexandre FAVORY

Objet: Procès-verbal d'élection du Président, des vice-présidents et du bureau - 2020_057

La séance est ouverte sous la présidence de M. Maurice PALLUT, plus âgé des membres du conseil communautaire (articles L.2122-8 et L.5211-9 du CGCT).

Monsieur Maurice PALLUT procède à l'appel des délégués des communes et dénombre 35 délégués présents ou représentés.

Monsieur Alexandre FAVORY, en sa qualité de benjamin de l'Assemblée, est désigné comme secrétaire de séance.

Avant de procéder à l'élection du Président, Monsieur Maurice PALLUT rappelle que ce vote doit se dérouler conformément aux articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code des Collectivités Territoriales. Le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs : M. Pierre POUGET et M. Éric DOLLÉ,

Monsieur Maurice PALLUT fait appel à candidatures.

ELECTION DU PRESIDENT :

1er Tour candidats : Valérie CABECAS
Louis TOTY

Résultat du vote : 35 votants

Mme Valérie CABECAS	20 voix	Bulletins blancs...	1
Louis TOTY	14 voix	Bulletins nuls...	0

Résultat : Madame Valérie CABECAS, obtenant la majorité absolue, est élue Présidente de la Communauté de Communes du « Pays Gentiane ».

Madame Valérie CABECAS prend la présidence de séance pour procéder à l'élection des vice-présidents. Elle rappelle que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT).

Madame la Présidente rappelle les termes de l'article L. 5211-10. Le bureau de l'EPCI est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci.

Elle propose aux suffrages des délégués d'en fixer le nombre à **6**.

Résultat du vote : 35 votants

Pour...	35 voix
Bulletins nuls...	0
Bulletins blancs...	0

Le nombre de vice-présidents est fixé à 6.

Election du premier vice-président, chargé du Cadre de vie :

Candidat : Jean MAGE

Résultat du vote : 35 votants

M Jean MAGE	21 voix
M. Pierre POUGET	1 voix
Bulletins blancs...	13
Bulletins nuls...	0

Résultat : M Jean MAGE, obtenant la majorité absolue, est élu premier vice-président de la communauté de communes du Pays Gentiane, chargé du cadre de vie.

Election du deuxième vice-président, chargé du Développement économique :

Candidat : Gilles LEYENDECKER

Résultat du vote : 35 votants

M. Gilles LEYENDECKER	26 voix
-----------------------	---------

Bulletins blancs... 9
Bulletins nuls... 0

Résultat : M. Gilles LEYENDECKER, obtenant la majorité absolue, est élu deuxième vice-président de la communauté de communes du Pays Gentiane, chargé du développement économique.

Election du troisième vice-président, chargé du tourisme :

Candidats : Guy LOUBEYRE
Christophe RAYNAL
Louis TOTY

Résultat du vote : 35 votants

M. Guy LOUBEYRE...	4 voix
M. Christophe RAYNAL	18 voix
M. Louis TOTY	12 voix
Bulletins blancs...	1
Bulletins nuls...	0

Résultat : M. Christophe RAYNAL, obtenant la majorité absolue, est élu troisième vice-président de la communauté de communes du Pays Gentiane, chargé du tourisme.

Election du quatrième vice-président, chargé de la culture - patrimoine :

Candidat : Jean-Louis MARANDON

Résultat du vote : 35 votants

M. Jean-Louis MARANDON...	31 voix
Bulletins blancs...	4
Bulletins nuls...	0

Résultat : M. Jean-Louis MARANDON, obtenant la majorité absolue, est élu quatrième vice-président de la communauté de communes du Pays Gentiane, chargé de la culture - patrimoine.

Election du cinquième vice-président, chargé de l'environnement :

Candidat : Gilbert MOMMALIER

Résultat du vote : 35 votants

M. Gilbert MOMMALIER	21 voix
Bulletins blancs...	14
Bulletins nuls...	0

Résultat : M. Gilbert MOMMALIER, obtenant la majorité absolue, est élu cinquième vice-président de la communauté de communes du Pays Gentiane, chargé de l'environnement.

Election du sixième vice-président, chargé des finances :

Candidat : Charles RODDE

Résultat du vote : 35 votants

M. Pierre POUGET	2 voix
M. Jean-Pierre RISPAL	1 voix
M. Charles RODDE	19 voix
Bulletins blancs...	13
Bulletins nuls...	0

Résultat : M. Charles RODDE, obtenant la majorité absolue, est élu sixième vice-président de la communauté de communes du Pays Gentiane, chargé des finances.

Madame la Présidente rappelle l'article L. 5211-10 et demande au conseil de compléter le bureau de la Communauté de Communes.

En application des statuts de la communauté, le bureau est composé du Président, des vice-présidents, des maires.

Le nombre des membres du bureau est donc de **18**.

Election des membres du bureau :

Résultat du vote : 35 votants

M. Pierre POUGET, maire d'Apchon...	35 voix
Bulletins blancs...	0
M. Maurice PALLUT, maire de Chanterelle...	35 voix
Bulletins blancs	0
M. Guy LOUBEYRE, maire de Le Claux...	35 voix
Bulletins blancs...	0
Mme Danièle MANDON, maire de Lugarde...	35 voix
Bulletins blancs	0
M. Jean-Maurice ÉMORINE, maire de Marchastel	35 voix
Bulletins blancs...	0
Mme Chrystèle SERRE, maire de Montboudif...	35 voix
Bulletins blancs...	0
M. François BOISSET, maire de Riom-ès-Montagnes	35 voix
Bulletins blancs	0
M. Alexandre FAVORY, maire de St-Amandin...	35 voix
Bulletins blancs...	0
M. Jean-Paul MALBEC, maire de St-Bonnet de Condat	35 voix

Bulletins blancs...	0	
Mme Blandine VAN-DYCK, maire de St-Hippolyte		35 voix
Bulletins blancs...	0	
M. Louis TOTY maire de Trizac...		35 voix
Bulletins blancs...	0	

Résultat : Messieurs et Mesdames, Pierre POUGET, Maurice PALLUT, Guy LOUBEYRE, Danièle MANDON, Jean-Maurice ÉMORINE, Chrystèle SERRE, François BOISSET, Alexandre FAVORY, Jean-Paul MALBEC, Blandine VAN-DYCK, Louis TOTY, obtenant la majorité absolue, sont élus membres du bureau de la Communauté de Communes du « Pays Gentiane ».

Observations et réclamations

Néant